

EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

Objet : Prorogation de l'arrêté municipal n°2025/150 visant la modification des règles de circulation et de stationnement pour la société GIA INGÉNIERIE – Impasse des Besquens.

Le Maire de la commune d'Ensues-La-Redonne,

- Vu Les articles L.2213-1, L.2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu L'article R.610-5 du Code Pénal ;
- Vu Les articles R.417-1 à R.417-3 du Code de la Route ;
- Vu La délibération du Conseil Municipal N°2024-65-CM en date du 03 décembre 2024 adoptant les tarifs publics 2025 ;
- Vu L'arrêté n°2025/150 en date du 14/10/2025 modifiant les règles de circulation et de stationnement impasse des Besquens pour l'intervention de la société GIA INGÉNIERIE ;
- Vu La demande en date du 12/11/2025 de la société GIA INGÉNIERIE sollicitant un report d'intervention au 27/11/2025.

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de délivrer une autorisation d'occupation temporaire du domaine public.

Considérant la demande de la société GIA INGÉNIERIE de reporter leur intervention initialement prévue le 13/11/2025 au 27/11/2025.

ARRETE

- Article 1 La modification des règles de circulation et de stationnement impasse des Besquens pour permettre l'intervention de la société GIA INGÉNIERIE est prorogée au jeudi 27/11/2025 de 09h00 à 13h00.
- Article 2 Les mêmes obligations et conditions que celles fixés par l'arrêté n°2025/150 devront être respectées.
- Article 3 Les contraventions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.
- Article 4 Madame la directrice générale des services, la gendarmerie et la police municipale, sont chargées chacune en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.
- Article 5 Le présent arrêté peut être contesté en saisissant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet - www.telerecours.fr

Fait à Ensues-la-Redonne, le 12 novembre 2025.

Le Maire,
Michel ILLAC

